

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du 16 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Absent excusé : -

Le vingt-trois juillet deux mil vingt, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de FONTAINE-COUVERTE, légalement convoqué, s'est réuni dans la petite salle derrière la mairie, sous la présidence de Monsieur BASLÉ Jérôme, Maire,

Présents : M. BASLÉ Jérôme, Mme SORIEUX Anita, Mme JAFFRE Adeline, M. BOUVIER Serge, Mme PIQUET Vanessa, Mme MELAINE Nathalie, M. POMMIER Sébastien, M. FAIVRE Ludovic, M. CAHOREAU Mickaël, Mme BÉDIER Jeannick.

Absent excusé : -

Secrétaire : Mme PIQUET Vanessa

Affectation des résultats de l'exercice 2019

Compte tenu des résultats définitifs arrêtés lors du vote des comptes administratifs 2019, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget commune

- Prévision d'affectation (article 1068 – réserves) pour couvrir le besoin de financement : 55 296.15 €
- Report en fonctionnement (article 002) de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2019, soit + 177 865.22 €
- Report en investissement (article 001) du déficit d'investissement au 31/12/2019, soit 55 296.15 €

Budget lotissement de Jouvence

- Report en fonctionnement (article 002) du résultat de fonctionnement au 31/12/2019, soit 0.00 €
- Report en investissement (article 001) du résultat d'investissement au 31/12/2019, soit 0.00 €

Vote des budgets primitifs 2020 (Commune, Lotissement de Jouvence)

Commune

Il s'équilibre à 456 189.25 € en section de fonctionnement,
267 011.50 € en section d'investissement.

Lotissement de Jouvence

Il s'équilibre à 43 378.40 € en section de fonctionnement
43 373.40 € en section d'investissement

Mise en place du paiement en ligne pour l'encaissement des recettes publiques locales

Le conseil municipal décide de mettre en place un service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes publiques locales de la commune (soit par carte bancaire, soit par prélèvement SEPA unique).

Bornage

Le conseil municipal est favorable à un bornage :

- entre la zone de loisirs de Jouvence et la propriété de Monsieur Frédéric CHENEAU, 1, Place Saint-Baumier, afin de délimiter les propriétés respectives,
- en vue de la vente d'une partie de la parcelle C n°546.

Le 27 juillet 2020

Le Maire,